

PAR COURRIEL

[REDACTED]

Longueuil, le 16 octobre 2020

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

OBJET : Votre demande
N/Réf. : ACC-20-27.2 – Coûts engendrés par les mesures sanitaires COVID-19

[REDACTED],

La présente fait suite à la demande formulée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (LAI) que vous nous avez transmise par courriel et qui a fait l'objet de précisions.

Concernant les coûts engendrés par l'acquisition, par le BEI, d'équipements de protection, ils sont identifiés dans ce tableau :

Catégorie d'équipement	2020-03-17 au 2020-09-31
Masques N95	528,00 \$
Gel pour les mains	647,50 \$
Gants en nitrile	52,86 \$
Désinfectant	332,64 \$
Gel 70 %	236,00 \$
Pompes pour gel	27,60 \$
Distributeur à savon sans contact	79,99 \$
Support distributeur	109,99 \$
Écrans protecteurs	362,82 \$
Écrans protecteurs	2 794,55 \$
TOTAL	4 809,13 \$

Source : Bureau des enquêtes indépendantes

Les masques chirurgicaux et les visières ont été entièrement fournis au BEI par le ministère de la Sécurité publique. Il en est de même pour une grande quantité de produits désinfectants. À ce sujet, nous vous référons donc, en application de l'article 48 LAI, au responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels du ministère de la Sécurité publique :

Gaston Brumatti
2525, boul. Laurier, Tour Laurentides, 5e étage
Québec (QC) G1V 2L2
Tél. : 418 646-6777
Téléc. : 418 643-0275
acces-info@msp.gouv.qc.ca

Concernant les coûts engendrés par l'acquisition, par le BEI, d'équipements afin de favoriser le télétravail, ils se chiffrent à 19.99 \$.

Conformément à l'article 51 LAI, un recours en révision de la présente décision peut être exercé en vertu de la section III du chapitre IV de la LAI dans les trente jours qui suivent la date de celle-ci.

Vous trouverez ci-joints, les dispositions législatives sur lesquelles cette décision s'appuie ainsi que l'avis relatif au recours en révision.

Veuillez recevoir, [REDACTED], nos salutations les meilleures.

Original signé

Mélanie Binette, avocate
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Avis de recours en révision et dispositions législatives